

RIE III: la droite prête à accepter des déficits

Ville de Genève ► La droite, UDC exceptée, envisage la possibilité de budgets déficitaires. Les débats ont ensuite pris une coloration antipauvres, du moins selon le ressenti des municipaux de gauche.

A quelques semaines du débat budgétaire en Ville de Genève, la droite élargie (PDC-PLR-UDC-MCG) a déposé une résolution pour affirmer le soutien du Conseil municipal de la Ville de Genève au volet cantonal de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). L'urgence pour discuter de ce texte lors de la session de cette semaine a été obtenue, mais le temps a manqué. Via ce texte, la majorité accepte pour la première fois la possibilité de voter des budgets municipaux déficitaires, «dont les modalités seront précisées ultérieurement» et «tant que le frein au déficit sera suspendu». En outre, la résolution «encourage le Conseil administratif à pour-

suivre son attitude constructive sur ce dossier».

Pour rappel, l'exécutif communal, à l'exception de Rémy Pagani (Ensemble à gauche), soutient la réforme proposée par le Conseil d'Etat à la condition de ne pas devoir couper un franc de prestations publiques. Pour ce faire, la grande argentièrè Sandrine Salerno demande à la majorité de droite d'autoriser des budgets déficitaires dès la mise en œuvre de la réforme prévue en 2019 et jusqu'à ce que le niveau des recettes fiscales soit revenu à celui antérieur à la réforme. Le Conseil d'Etat mise sur une durée de cinq ans. La perte estimée pour la Ville est de 54 millions.

Mais attention, en soulignant que les modalités seront précisées ultérieurement, la droite ne dit pas encore qu'elle autorisera des déficits aussi grands. D'ailleurs, l'UDC semble se désolidariser puisqu'en vue du débat qui n'a donc pas eu lieu, elle a déposé un amendement

supprimant l'invite sur la possibilité de faire des déficits. Les Verts, eux, entendent effacer celle consacrant le soutien du délibératif au projet du Conseil d'Etat. Quant à Ensemble à gauche, le groupe propose que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre officiellement position contre la RIE III fédérale, sur laquelle les Suisses voteront le 12 février.

Même si le sujet ne concerne pas directement le projet de budget 2017, cette réforme fiscale pèsera sur le débat budgétaire, le 10 décembre prochain. Au lieu de discuter de la possibilité, à l'avenir, d'envisager des budgets déficitaires, le délibératif a longuement débattu, mercredi en dernière partie de soirée, de la volonté de la droite élargie que le montant de l'allocation de rentrée scolaire soit versé sous forme de bons valables uniquement dans les commerces de la Ville de Genève afin de les favoriser. Une usine à gaz, ont dénoncé les Verts. Une

charité paternaliste envers les pauvres, a critiqué le rose Pascal Holenweg. Le radical de gauche Pierre Gauthier a demandé si les jetons de présence des élus auteurs de cette proposition ne devraient pas être versés sous forme de points Cumulus. Pour défendre son point de vue par l'absurde, M. Holenweg avait déposé un amendement imposant que l'usage de ces bons soit possible «à la condition expresse que les ayants droit se présentent dans ces commerces en robe de bure, cierge à la main, la tête couverte de cendre, et en demandant pardon du dérangement causé par leur pauvreté». De façon surréaliste, il s'est trouvé une majorité d'élus (47), dont certains de droite jouant à prendre la gauche au mot, pour accepter cet ajout! La délibération amendée est alors acceptée par la majorité du délibératif. Mais provisoirement, car un troisième débat a été demandé par la gauche et aura lieu ultérieurement.

RACHAD ARMANIOS

SOLIDARITÉ

LES BÉNÉVOLES DU SAMEDI DU PARTAGE SUR LE PONT

Samedi, les Genevois sont conviés à penser aux plus démunis. A l'occasion du Samedi du partage, ils sont invités à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène de base pour les personnes dans le besoin. En tout, 75 supermarchés participent à l'opération. Quelque 900 bénévoles se mobiliseront pour récolter les marchandises. Il s'agit de la seconde récolte annuelle organisée par l'association. Elle intervient alors que les demandes de nourriture gratuite sont «en nette augmentation» à Genève. Les denrées récoltées seront redistribuées par une cinquantaine de services sociaux, de lieux d'urgence et d'associations caritatives. ATS



Antonio Hodgers. JPDS

Assainissement des fenêtres: l'Etat hausse le ton

Bâtiments ► Le DALE souhaite rappeler les obligations en matière de mise aux normes et de respect architectural.

«Il ne faut pas laisser les infractions se multiplier.» Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) veut remettre l'église au milieu du village. Ses services déplorent de mauvaises pratiques dans la mise aux normes énergétiques de certains bâtiments protégés. Le Conseil d'Etat promet une vigilance accrue.

Si l'obligation d'apposer du double vitrage sur tous les bâtiments genevois date de 1989 (!), le délai de mise en conformité s'est achevé le 31 janvier 2016. Dès lors, les propriétaires qui n'auraient pas suivi les directives cantonales peuvent recevoir de lourdes sanctions. Il existe cependant un régime d'exception pour les bâtiments protégés et des prolongations de délais sous certaines conditions.

«Certains bâtiments classés peuvent toutefois être assainis», rappelle Antonio Hodgers. L'Etat a édicté un code de bonne conduite afin de faire coïncider respect du patrimoine et exigences légales. «On ne peut pas faire n'importe quoi, il faut respecter les matériaux originaux et le savoir-faire des artisans locaux.»

Les contrevenants risquent gros. Outre une lourde amende administrative, le propriétaire devra, à ses frais, refaire ses fenêtres aux normes patrimoniales. «Nous allons nous montrer très sévères», prévient M. Hodgers. Le DALE se tient à la disposition de la population en cas de question.

QUENTIN PILET

L'observatoire de l'aide sociale a rendu son troisième rapport jeudi. Le constat est alarmant. Le système social genevois remplit de moins en moins sa mission

Le filet social craque de partout

MARIA PINEIRO

Genève ► Pas assez de moyens, des institutions surchargées, des missions remplies de manière lacunaire ou encore une privatisation rampante. Voilà en résumé les conclusions divulguées jeudi matin par l'Observatoire de l'aide sociale (OASI) à Genève lors de la présentation de son rapport 2016. Cette structure, fondée à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a évalué l'Hospice général, l'Office cantonal de l'emploi et le Service des prestations complémentaires pour les familles.

Ce document se base sur le témoignage d'usagers (21) et d'acteurs (10) de différentes institutions constituant le filet social cantonal. Les deux catégories pointent les mêmes problèmes: les procédures sont complexes et les papiers exigés nombreux. «En parallèle, l'accompagnement social fait bien souvent défaut», dénonce Jocelyne Haller, ancienne assistante sociale et membre de Solidarités. Cette absence d'accompagnement et parfois d'information conduit à «un non-recours» à des prestations pourtant dues, pointe le rapport. Dans les cas de chômeurs en fin de droit, «on assiste à une sortie des statistiques», ajoute-t-elle.

La députée d'Ensemble à gauche, qui a supervisé l'étude, relève également que les prestations délivrées aux usagers: conseils, cours, formations qualifiantes ne sont souvent pas adaptées ou sont proposées selon qui est en charge du dossier.

Le canton se décharge de ses missions

Conséquence, ce sont les organismes caritatifs privés ou les services des communes qui pallient la surcharge des services publics, estiment les auteurs du rapport. «On assiste à une privatisation rampante de l'aide sociale, a dénoncé Frédérique

Après avoir notamment évalué les prestations de l'Hospice général et de l'Office cantonal de l'emploi, le rapport conclut que les procédures sont complexes et les papiers exigés nombreux. JPDS



Perler, assistante sociale au Centre social protestant et députée verte. Nous héritiers de situations dramatiques, de gens qui ne touchent plus rien.» Pris dans un «système qui tourne à vau»», les bénéficiaires se sentent exclus et abandonnés selon leurs témoignages. Ils ressentent une grande culpabilité

car ils ont le sentiment d'être perçus comme des profiteurs.

Les travailleurs sociaux partagent ces conclusions. De leur point de vue, le système fait face à une «perte de sens». Les professionnels citent l'octroi de mesures «non pas en fonction de leur pertinence, mais des places disponibles», «une fragmenta-

tion du suivi des bénéficiaires» ou encore «une orientation vers des emplois précaires». Ils déplorent de manière générale une surcharge de travail qui se reporte sur la qualité des prestations, notamment l'espacement des rendez-vous, parfois à deux ou trois mois d'écart. «On participe à un système malsain»,

conclut le témoignage d'une conseillère en insertion professionnelle.

Prise de conscience nécessaire

Le rapport, d'une centaine de pages, est l'œuvre de deux étudiants, Marie Leblanc Rigal (HETS) et Julien Repond (UNIGE) sous la houlette de Jocelyne Haller. Il rejoint les conclusions de celui de la Cour des comptes et de l'organisme privé Evaluanda. Les trois auteurs préconisent une prise de conscience rapide des «décideurs» avant «une rupture de cohésion sociale». Quarante-six propositions sont ainsi formulées à l'attention des «décideurs» afin qu'ils luttent contre les causes de la pauvreté. Le rapport a été remis au DEAS, à l'OCE et au SPC. I

1 À 3 MILLIONS D'ÉCONOMIE SUR LA LAMAL

Dès le premier janvier prochain, les frais d'assurance-maladie des bénéficiaires de l'aide sociale seront remboursés jusqu'à concurrence de la prime cantonale de référence (PCR). Une perte de 20%, environ cent francs par mois, par rapport à la prime moyenne cantonale (PMC) utilisée jusqu'à maintenant. Cette mesure devrait permettre d'économiser entre 1,3 et 3 millions de francs annuels par le choix de franchises plus

élevées et des modèles différents, selon les prévisions du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Les usagers auront plus de choix en termes de caisses fait valoir l'Hospice.

Il n'y aura pas d'incidence sur les barèmes d'entrée à l'aide sociale. Par contre, «les seuils de sortie sont abaissés, déplore Jocelyne Haller. On sort artificiellement des gens de l'aide sociale». MPO